



Séance d'installation du Haut conseil à l'égalité

entre les femmes et les hommes

8 janvier 2013

Monsieur le Premier Ministre,

Madame la Ministre des Droits des Femmes,

Madame la Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes,

Mesdames et Messieurs,

Constituée en 87 en association nationale, Solidarité Femmes est un réseau social composé de 65 associations féministes avec plus de 550 salarié-e-s spécialisées dans l'accompagnement de femmes victimes de violences et appuyées par des centaines de bénévoles.

En leur nom, je tiens à vous remercier, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre et Madame la Présidente pour cette nomination au Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes.

Solidarité Femmes, comme d'autres associations présentes ici ce jour, a toujours été active dans le débat politique national sur la lutte contre les violences. C'est aussi un réseau parmi les plus expérimentés du fait de ses actions quotidiennes de terrain.

Ainsi en 89, sur notre proposition, les premières campagnes sur les violences conjugales ont abouti à la création du numéro national d'écoute devenu le « 3919 ».

En 20 ans, ses écoutantes professionnelles ont reçu plus de 500 000 appels et se relaient auprès des femmes. Plus de la moitié parlent pour la première fois.



Elles sont ensuite orientées vers nos lieux d'accueil et l'ensemble de nos partenaires associatifs ou institutionnels.

Et grâce à des structures d'hébergement dédiées, ce sont plus de 6 000 femmes et enfants que Solidarité Femmes protège annuellement. Un dispositif spécial d'éloignement géographique, assure aussi la mise en sécurité de plus de 200 femmes en grand danger de féminicide et de leurs 300 enfants.

Impulsion du 25 novembre en France en 2002, puis de la première étude nationale sur les homicides conjugaux en 2005, propositions juridiques, recherches actions, les associations ont toujours été forces de propositions : pour étendre les circonstances aggravantes aux ex-conjoints, pour concevoir l'ordonnance de protection, rendre plus efficace la répression et renforcer la prévention des violences.

La présence des « corps intermédiaires » autonomes que représentent les associations en ce lieu est une reconnaissance importante de ce travail. Nous vous en remercions.

La Commission nationale contre les violences envers les femmes, et l'Observatoire de la parité se sont saisies de la lutte contre les violences faites aux femmes comme étant une priorité.

Regrouper au sein d'un haut conseil, ces 2 instances chargées des questions des droits des femmes et de l'égalité femmes hommes est évidemment une avancée. Ce regroupement souligne un axe essentiel que nous revendiquons depuis des années, à savoir : reconnaître que les violences faites aux femmes, qu'elles soient conjugales, sexuelles, des mariages forcés, des mutilations sexuelles et sans oublier la prostitution, sont étroitement liées aux inégalités à l'égard des femmes et au non respect de leurs droits fondamentaux.

L'exposition aux violences est en effet majeure dans les sociétés où les rôles sont strictement définis et où perdurent les inégalités dans l'éducation, l'accès aux ressources, les prises de décision dans la sphère publique et dans la sphère privée. La persistance des violences menace toutes les femmes et est un des moyens de maintien de la domination.



Solidarité Femmes, membre de plusieurs réseaux internationaux comme WAVE et Euromed travaille en étroite concertation avec des partenaires européens et du pourtour méditerranéen. Des liens devraient également être construits entre le Haut Conseil et les réseaux de femmes du Sud, ils ont fait leurs preuves dans la lutte contre la traite, contre la polygamie, les violences conjugales, les mariages forcés.

Le Haut Conseil sera un pôle d'expertise et d'échanges entre expériences de terrain, recherche scientifique et politiques publiques.

Cette concertation entre associations spécialisées, et par ailleurs les experts dans d'autres domaines, des élus locaux et les représentants de l'Etat est essentielle.

En effet, lorsque nous analysons les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes, ce qui pose le plus de problèmes correspond :

- au manque de positionnement commun et clair des intervenants, sur les inégalités et les violences ;
- à la disparité dans l'application des lois et dans la coordination ;
- au peu de professionnel-le-s dédié-e-s et expérimenté-e-s au sein de chaque institution
- et au manque de moyens.

Le Haut Conseil a prévu de produire et de diffuser des statistiques sexuées.

Notre réseau associatif, porte le 3919, mais a aussi développé un observatoire qui analyse les dizaines de milliers d'appels et l'ensemble des parcours de femmes suivies ou hébergées.

Ces données, les observations recueillies auprès des femmes et leur participation à l'élaboration de propositions sont un patrimoine dont la diffusion est à soutenir et à régulièrement valoriser. Ces éléments d'analyse et travaux de



recherches pourront être un des éléments de notre participation au sein du Haut Conseil à l'Égalité.

Ceci permettrait d'améliorer les réponses sociales, juridiques, économiques. Beaucoup reste à faire pour passer de la dénonciation, qui doit encore progresser, au recul effectif, mesurable et observable des violences.

Enfin le Haut Conseil devrait permettre une évaluation annuelle des moyens mis en œuvre dans la lutte contre les violences et leur impact.

Avec les actions de communication, un meilleur repérage, la demande des femmes augmente. Du fait des violences et de la situation économique, la précarité s'aggrave et les femmes ont de plus en plus de difficultés pour se mettre en sécurité.

Sur ce dernier point lorsque l'on compare le coût économique des violences conjugales en France (2,5 milliards d'euros), avec les moyens mis en œuvre pour la lutte contre les violences faites aux femmes, le contraste est saisissant.

Solidarité Femmes tient à rappeler que les campagnes et les formations de professionnels sont un élément important des plans d'action. Les services de formation du siège mais aussi des associations sont d'ailleurs fortement impliqués en ce sens avec plusieurs milliers de personnes formées, appartenant aux services police/justice, au secteur médico-social, et de nombreuses actions de prévention principalement en milieu scolaire.

Mais c'est insuffisant : les moyens pour écouter, accueillir les femmes et les héberger dans les associations spécialisées, ont stagné, voir régressé alors que la demande a vocation à croître au moins durant quelques années. Actuellement seules 10% des femmes victimes engagent par exemple des poursuites judiciaires et 12 à 20% en parlent à leur médecin.

L'augmentation des moyens ne sera pas une dépense vaine, elle entraînera des économies substantielles en soins de santé, en suivi social, en dépenses judiciaires, en scolarité perdue, en progression de la délinquance. Etc. Et surtout un vrai progrès des droits des femmes dans la vie réelle.



En conclusion, c'est donc avec un grand intérêt que nous participerons à cette large concertation visant à alimenter les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité et à ses différentes commissions sur les stéréotypes, les rôles sociaux, les violences de genre, sur la parité et la santé des femmes, sur les droits des femmes sur le plan international.

Du fait de sa proximité avec les femmes, de ses analyses, Solidarité Femmes souhaite évidemment être au cœur de la commission autour des violences de genre mais aussi en tant que réseau spécialisé participer au Conseil d'Orientation de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.

Je vous remercie.

Françoise Brié

Vice-présidente

Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)